

Le référendum de mai 1980 : présentation de quelques résultats statistiques

Michel Boucher

Numéro 6, automne 1984

La réforme des institutions politiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040462ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040462ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

0711-608X (imprimé)

1918-6584 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boucher, M. (1984). Le référendum de mai 1980 : présentation de quelques résultats statistiques. *Politique*, (6), 103–124. <https://doi.org/10.7202/040462ar>

Le référendum de mai 1980: présentation de quelques résultats statistiques*

Michel Boucher
École nationale d'administration publique

Introduction

Le but de cette recherche est de présenter, en s'appuyant sur certaines considérations théoriques, une analyse statistique du comportement des électeurs québécois lors du référendum de mai 1980. En effet, il n'est nullement dans nos intentions de vouloir construire un modèle théorique, basé par exemple sur la théorie du votant médian, qui servirait ensuite de norme pour vérifier si le résultat de cette consultation populaire directe était efficace ou (inefficace) du point de vue de l'allocation des ressources¹. L'objectif recherché consiste plutôt, pour être plus précis, à démontrer qu'un

* L'auteur remercie ses collègues Jean-Luc Migué, Alain Albert de l'Université du Québec à Hull ainsi que les arbitres de la Revue pour les judicieux conseils apportés à l'amélioration du contenu de cette recherche. Il demeure évidemment seul responsable des erreurs et omissions.

1. Le lecteur intéressé à connaître les lacunes du modèle statistique traditionnel en regard du modèle du votant médian peut consulter T. Romer et H. Rosenthal «The Elusive Median Voter», *Journal of Public Economics*, Vol. 12, n° 2, Octobre 1979, 143-170. Ces deux mêmes auteurs font aussi remarquer que les résultats statistiques fondés sur des variables médianes sont loin de constituer des preuves irréfutables qu'ils correspondent réellement aux besoins du votant médian et par conséquent que le modèle traditionnel demeure encore un outil opérationnel valable.

modèle statistique traditionnel de comportement électoral permet d'analyser la réaction des Québécois et d'en dégager certaines conclusions intéressantes et pertinentes. Par modèle d'inspiration traditionnelle, nous entendons la spécification d'une équation dont les caractéristiques propres ne sont pas déterminées par une certaine fonction de comportement de l'électeur, plus particulièrement celle de l'électeur médian, mais sont plutôt généralement associées à des variables socio-économiques².

La première partie de cet article traite de certaines considérations théoriques permettant de mieux situer le cadre de référence de l'analyse empirique. Une deuxième section est consacrée à la formulation de l'équation retenue pour expliquer le comportement des Québécois au référendum alors que l'interprétation des résultats qui se dégage de cet exercice statistique sera faite dans la partie suivante. Un bref commentaire général servira de conclusion à cette recherche.

Considérations théoriques générales

L'analyse empirique du référendum québécois nécessite, au préalable, la discussion d'un certain nombre de problèmes théoriques. Ainsi seront successivement examinés la spécificité d'un référendum de type constitutionnel relativement à un référendum de type opérationnel, les fondements et les conséquences analytiques de la théorie de la protection appliquée au marché politique et les conséquences en termes d'interprétation de l'erreur écologique. Ces trois éléments, tout en n'étant pas explicitement reliés, exigent d'être approfondis puisqu'ils constituent des prérequis nécessaires à la compréhension de cet exercice de vérification empirique. Le premier point qui porte sur les différentes formes de référendum

2. Pour un bon résumé théorique de cette question, il faut consulter M.S. Lewis-Beck, «The Relative Importance of Socioeconomic and Political Variables for Public Policy», *American Political Science Review*, Vol. 71, n° 2, Juin 1977, 559-566.

s'avère important puisqu'il concerne directement la délimitation du contenu du combat référendaire. D'autre part, l'unité d'observation étant une donnée agrégée, il devient nécessaire de se pencher sur ses qualités en tant qu'élément d'inférence du vote individuel, d'où les observations sur la notion d'erreur écologique. Finalement la théorie de la protection permet de déterminer, par son cadre général, les variables explicatives qui entrent dans la spécification du comportement électoral des Québécois.

Le référendum de type constitutionnel

La technique du référendum demeure la forme d'expression directe la plus simple qui puisse exister dans une démocratie. Cette forme de consultation directe est principalement employée pour régler et résoudre des problèmes d'allocation des ressources. En général, un gouvernement local quelconque emploie la procédure référendaire pour déterminer la quantité de biens collectifs ou de biens privés alloués collectivement, comme par exemple l'éducation, que les citoyens sont intéressés à s'offrir. Dans cette optique, le recours au référendum a pour objectif ultime de prendre une décision collective de type opérationnel. Cette façon institutionnelle de demander directement le consentement des citoyens, sur un problème donné de politique, est rarement utilisé au Canada³. Cette pratique est toutefois courante à tous les paliers de gouvernement de la République helvétique et à un niveau moindre aux États-Unis, puisque seuls les États et les municipalités y ont recours, la constitution américaine excluant le gouvernement fédéral.

Toutefois, le vote référendaire peut être aussi utilisé dans des circonstances autres puisqu'il peut aussi porter sur une modification des règles du jeu en vigueur. Le contexte et la portée

3. Au Canada, cette forme de consultation populaire survient sporadiquement et irrégulièrement au niveau local et elle porte par-dessus tout sur des amendements au zonage d'une municipalité et sur des emprunts municipaux.

du référendum différent alors systématiquement du cas précédent qui se réfère, pour un électeur quelconque, à décider du niveau de la production d'un bien collectif à l'intérieur de règles constitutionnelles données. Dans ce deuxième cadre d'application du référendum, il est demandé à un électeur de faire un choix constitutionnel, c'est-à-dire de choisir quelles seront les règles décisionnelles (la constitution) qui le régiront dans l'avenir. Cette distinction fondamentale entre une décision collective de type opérationnel et une décision constitutionnelle, qui provient de l'ouvrage classique de Buchanan et Tullock⁴, a des répercussions non négligeables sur la spécification de l'équation choisie.

En effet, la spécification du comportement des électeurs implique, lors d'un référendum de type opérationnel, la présence de certaines variables indépendantes comme par exemple le prix fiscal (*tax-price*) de la mesure proposée et le revenu des électeurs puisque le raisonnement reflète, en tout point, la théorie standard de la demande d'un bien normal. Or l'objectif d'un référendum de type constitutionnel ne vise pas une allocation optimale des ressources par le secteur public, mais recherche plutôt à modifier les règles générales du jeu qui déterminent le déroulement normal des choix publics. L'analyse du choix des électeurs québécois nécessite alors la présence de variables explicatives différentes qui vont refléter davantage les nouvelles positions relatives de certains groupes de la société québécoise dans ce nouveau cadre constitutionnel⁵, d'où le recours aux éléments de la théorie de la protection.

4. « We have repeatedly emphasized the necessity of distinguishing between individual choice *at the constitutional level*, where the choice is among rules, and individual choice of concrete and specific action, *within defined rules*. » J. M. Buchanan et G. Tullock, *The Calculus of Consent*, The University of Michigan Press, 1962, 110.

5. Il existe très peu de vérifications empiriques explicitant et interprétant le choix des électeurs dans une perspective de référendum de type constitutionnel. Le lecteur intéressé peut consulter R. D. Tollison et W. M. Crain, « Constitutional Change in an Interest-Group Perspective », *The Journal of Legal Studies*, vol. 8, janvier 1979, 141-164.

Cette clarification sur la notion du référendum constitutionnel⁶ étant complétée, il convient de s'intéresser à l'appréhension et à la compréhension des conséquences du référendum québécois. En effet, l'objectif du Référendum était de viser à modifier certaines règles du jeu constitutionnelles qui ont cours actuellement au Québec. Comme tout changement modifie, par définition, l'état actuel des choses et par voie de conséquence la position relative des membres ou groupes de la société québécoise, certains individus ou groupes de personnes y gagneront à ces modifications. En effet la valeur existante de leurs stocks de capital physique et humain et le flux de revenus retiré augmenteront alors que d'autres personnes ou groupes y perdront en raison du même phénomène à moins que les premiers acceptent, bien entendu, de dédommager les derniers en leur versant des montants compensatoires qui correspondraient aux pertes encourues⁷. La stratégie employée consiste donc à présenter succinctement les principaux éléments de la théorie de la protection telle qu'elle s'est développée dans la théorie du commerce international et de laisser entrevoir, par raisonnement analogique, son application au problème de modification constitutionnelle du Québec.

6. La seule expérience canadienne en matière de référendum de type constitutionnel provient de l'expérience terre-neuvienne qui procéda en 1948, à deux référendums successifs pour déterminer l'avenir constitutionnel de cette colonie britannique. De plus, cette expérience ne peut guère servir de guide à l'analyse du référendum québécois puisqu'on a procédé d'une manière totalement différente. Pour de plus amples renseignements, le lecteur peut consulter H. B. Mayo « New Foundland's Entry into the Dominion », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 15, 1949, 505-522.

7. Bien que tout ce problème soit relié à la nature purement subjective des coûts et bénéfices encourus par un changement constitutionnel, il s'avère que les résultats du Référendum possèdent une valeur normative non négligeable dont doit tenir compte l'analyse. En d'autres termes, le rejet de l'option du oui par la majorité des citoyens du Québec constitue une preuve indéniable que l'option du Parti Québécois leur procurait plus de coûts que de bénéfices.

La théorie de la protection

Comme les fondements de la théorie de la protection économique et ses conséquences analytiques sont bien connus, il suffit de rappeler l'idée essentielle qui sous-tend le recours à la protection, tout particulièrement quels sont les instruments employés par les gouvernements pour accorder une forme de protection à une industrie donnée⁸. L'adoption de toute mesure protectionniste dans un secteur d'activité économique quelconque dépend de l'élasticité de l'offre nationale du facteur considéré, c'est-à-dire de la facilité et de la rapidité avec lesquelles l'offre de ce facteur s'adapte à l'accroissement de la demande nationale suscitée par l'intervention gouvernementale. Si de nouvelles unités de facteurs de production, comme de la main-d'œuvre non-qualifiée, peuvent être recrutées aisément et sans grand effort ou si de nouveaux équipements physiques peuvent être aisément loués ou achetés, en d'autres termes s'il existe de bons substituts aux facteurs en place, ces derniers n'obtiendront qu'une amélioration négligeable et surtout temporaire de leurs conditions. Par contre, si une proportion importante des facteurs engagés dans le secteur protégé se révèle difficile à recruter, à renouveler ou à former ou encore si les facteurs existants manquent de mobilité entre les industries et les régions, alors leur emploi n'augmente que peu ou que lentement et c'est leur rémunération qui y gagnera. L'avantage relatif ainsi acquis par les détenteurs de facteurs inélastiques ou

8. Le lecteur intéressé peut consulter C. P. Kindleberger, *International Economics*, Richard D. Irwin Inc., 1963, 217-243 pour une excellente présentation analytique. Traditionnellement, la théorie économique du protectionnisme constituait un des secteurs d'application des relations économiques internationales puisqu'il était relativement facile d'en quantifier les effets en terme d'inefficacité économique. Récemment les tenants de l'approche positive des choix collectifs (*Public Choice*) ont cherché à l'intégrer au continuum des politiques gouvernementales puisqu'elle permet aussi d'opérer des transferts de revenu entre nationaux. Pour une bonne application canadienne de cette approche dont nous nous inspirons, le lecteur peut consulter J.-L. Migué, *Les Nationalismes au Canada: perspective économique*, L'Institut de recherches C. D. Howe, Montréal, 1979.

peu variables pourra s'étendre sur une période prolongée, c'est-à-dire qu'ils profiteront d'une augmentation prononcée et durable de leur rémunération. Ainsi l'immobilité relative d'un facteur de production se définit par deux aspects distincts, soit en raison de la formation même de ce facteur, soit à cause de son peu d'empressément à se déplacer sur le territoire.

L'application de la théorie de la protection à la situation québécoise doit tenir compte de ces deux dimensions de l'immobilité relative. En général, les Canadiens français s'avèrent moins mobiles que les Canadiens anglais puisque la différence linguistique atténuée considérablement les gains monétaires et non-monétaires d'une migration éventuelle. Cet énoncé s'appuie sur une application de la théorie économique de l'information voulant qu'il soit plus coûteux, pour une entreprise canadienne, d'identifier un employé francophone qu'un employé anglophone de même talent puisque le premier n'est pas intégré au réseau d'information de l'employeur⁹. Il convient d'apporter deux précisions à cette observation générale. Tout d'abord, les francophones bilingues sont, au Québec, relativement plus mobiles que les francophones unilingues puisque le bilinguisme qui constitue une certaine forme d'intégration à la culture anglaise augmente les chances des Canadiens de langue française de se trouver des emplois à l'extérieur du Québec. D'autre part, un plus grand niveau d'instruction réduit la mobilité des Québécois francophones alors qu'elle accroît la mobilité interprovinciale de presque tous les Canadiens. Ce phénomène s'explique facilement puisque les Québécois de langue française instruits ne peuvent que servir le marché provincial. Autrement dit, la demande de leurs services ne se trouve qu'au Québec et leur différence linguistique les empêche d'être de bon substituts aux Canadiens

9. Pour une application de cette théorie au cas des Canadiens de langue française, le lecteur peut consulter J.-L. Migué, «Le nationalisme, l'unité nationale et la théorie économique de l'information», *Canadian Journal of Economics*, vol. III, mai 1970, 183-198.

anglais dans le reste du Canada¹⁰. On peut ainsi deviner quels seront les groupes de francophones, définis par leur degré de mobilité relatif, qui seront touchés par les résultats du Référendum. Quant à l'autre facette de la mobilité, à savoir celle qui est inhérente au niveau d'éducation, il serait fastidieux de s'étendre sur cette question puisque le sujet a été traité abondamment au cours des deux dernières décennies.

L'analyse écologique

Le troisième point d'intérêt provient du fait que l'unité d'observation considérée par l'analyse empirique ne peut pas être le vote individuel, mais bien une donnée agrégée. Bien que Robinson ait démontré, dans une note maintenant classique, que les données agrégées ne sont pas généralement utiles lorsque l'intérêt de l'analyse porte sur des comportements individuels, cela n'implique nullement qu'il faille rejeter, dans un tel contexte, l'emploi de données agrégées et se replier uniquement sur les sondages et les autres techniques de collecte d'information individuelle comme l'interview par exemple. Il existe, en effet, une certaine littérature, dont la pièce-maîtresse est Goodman, qui permet et justifie, dans certaines circonstances, le recours à des données agrégées pour étudier des comportements individuels¹¹. Le point de départ de cette mé-

10. Les résultats statistiques qui soutiennent ces divers énoncés se trouvent dans G. Carliner «Wage Differences by Language Group and The Market for Language Skills in Canada», *Journal of Human Resources*, vol. 16, été 1981, 384-395 et C. Robinson et N. Tomes, «Self-Selection and Interprovincial Migration in Canada», *Canadian Journal of Economics*, vol. 15, août 1982, 474-502.

11. Les principaux textes à consulter sur ce débat sont W.S. Robinson, «Ecological Correlations and The Behavior of Individuals», *American Sociological Review*, vol. 15, 1950, 351-357; L.O. Goodman, «Some Alternatives to Ecological Correlation», *American Journal of Sociology*, 1959, vol. 64, 610-625; R. Boudon, «Propriétés individuelles et propriétés collectives; un problème d'analyse écologique», *Revue française de sociologie*, vol. 3, 1963, 275-299 et G.H. Kramer, «The Ecological Fallacy Revisited: Aggregate-versus Individual-level Findings on Economics and Elections, and Sociotropic Voting», *American Political Science Review*, vol. 77, mai 1983, 92-111.

thodologie est que le passage d'une unité d'observation, dans le cas concerné, le vote individuel à une unité agrégée, soit les résultats de district électoral, implique une perte d'information. Cette perte d'information, qu'il convient alors de minimiser, est de deux types; le premier est de nature statistique, à savoir que le degré de précision obtenue par l'estimation des données agrégées est généralement moindre que celui qui serait obtenu si on avait procédé à l'estimation des données individuelles. La seconde forme de perte d'information est plus pertinente à notre problème puisqu'elle est directement liée au processus d'agrégation même. Comme cette dernière question controversée a fait l'objet de nombreuses recherches en sciences économiques¹², nous en dégagerons les principales conclusions obtenues, en les transposant au problème analysé dans cette note de recherche.

Il faut noter, que la procédure méthodologique présentée n'a que pour seul objectif d'augmenter la puissance des inférences sur le comportement individuel à partir de données collectives. Il est généralement admis, au départ, que l'agrégation implique l'absence de relation biunivoque liant les paramètres (résultats) d'un modèle construit à partir de données individuelles à ceux d'un modèle employant des données agrégées¹³. Plus spécifiquement, il est possible et plausible d'interpréter les résultats d'un modèle agrégé comme pouvant correspondre, dans certaines conditions, aux conséquences que permettrait d'inférer un modèle de comportement individuel. Autrement dit, ces deux modèles peuvent posséder dans certaines circonstances, les mêmes implications pratiques ou des implications, qui peuvent au moins être considérées, équi-

12. Parmi les principales références, il convient de citer H. Theil, *Linear Aggregation of Economic Relations*, North-Holland Amsterdam 1964 et A. Nataf, « Aggregation » dans *International Encyclopedia of the Social Sciences*, 1968, David Siles éditeur vol. 1, MacMillan, New York, 162-167.

13. De ce fait, nous excluons toutes les solutions simplistes et irréalistes.

valentes. C'est dans cette perspective qu'une des solutions avancées¹⁴ consiste à acquérir de l'information a priori pour imposer certaines restrictions sur les paramètres du modèle agrégé. Car il ne faut pas perdre de vue qu'un estimateur obtenu d'un modèle agrégé dépend généralement de tous les éléments du modèle de comportement individuel¹⁵. Par exemple, le comportement des électeurs québécois que révèle un modèle employant des données compilées par district électoral, peut demeurer inchangé même s'il se produit des modifications au niveau de certaines caractéristiques de l'électorat du district comme par exemple l'âge, le sexe, le niveau d'instruction et j'en passe. Ainsi une analyse particulière et précise du comportement des électeurs que donnent les données agrégées des districts électoraux peut être relativement compatible avec différents groupes de caractéristiques qui déterminent la composition du district électoral. En d'autres termes, il n'existe pas de modèle unique de comportement individuel qui correspond aux résultats de l'équation dite «agrégée».

Le second point d'importance à considérer, qui constitue en fait l'objet essentiel de l'article de Goodman, est l'hypothèse de la non influence du milieu sur les comportements individuels¹⁶. En d'autres termes, cela correspond à une situation où «la corrélation écologique est une réplique de la corrélation individuelle, au biais

14. L.O. Goodman, «Some Alternatives to Ecological Correlation», *American Journal of Sociology*, op. cit., 614.

15. Certaines variables dont les valeurs sont les mêmes ou approximativement les mêmes pour tous les électeurs d'un district électoral donné, par exemple, vont resurgir et influencer les estimateurs du modèle de comportement agrégé alors que leur influence demeurerait au niveau du modèle de comportement individuel une constante et de ce fait ne serait pas prise en considération par les estimateurs. D'où l'obligation de se rappeler que les estimateurs des modèles agrégés sont des estimateurs conditionnels des comportements présumés des individus. À ce sujet, le lecteur peut consulter R. Boudon, «Propriétés individuelles et propriétés collectives; un problème d'analyse écologique», *Revue française de sociologie*, op. cit., 285-290.

16. Cette hypothèse ne cause pas de problèmes sérieux pour les économistes puisque la méthodologie économique se fonde sur le concept de l'individualisme moral et spécifie alors la direction de la relation de cause à effet.

statistique près, et où la proposition correspondant à la corrélation écologique est non seulement convertible, mais réductible à une proposition sur des individus»¹⁷. Cette hypothèse peut aussi signifier que le comportement électoral d'un individu peut être influencé par son environnement mais que cette pression sociale peut être considérée en première approximation comme négligeable et peu importante analytiquement. Dans cette optique, cet effet pourra se retrouver dans une portion de la variance de la variable dépendante non expliquée par les variables indépendantes. En transposant au cas du référendum de mai 1980, cette idée se formulerait ainsi; la propension à voter oui manifestée par un électeur québécois dépend exclusivement de l'utilité attendue que lui procurera cette option au détriment de l'autre position possible, en l'occurrence le non, de sorte que le milieu ou l'environnement de l'électeur n'exerce aucune influence sur sa décision de voter pour cette option. Ainsi la propension des francophones à voter oui ne dépend ni de la proportion des francophones, ni du pourcentage de votes obtenus par l'option du oui, dans une circonscription donnée, mais plutôt des conséquences anticipées que ces votes leur procureront éventuellement.

Pour bien comprendre la vraisemblance de cette hypothèse, il faut analyser ce que signifierait l'autre possibilité à savoir que le milieu influence les comportements individuels, d'une manière importante il va sans dire. Cela implique que la relation causale n'est plus unidirectionnelle mais va dans les deux sens. Pour surmonter cette absence d'unicité causale, il est nécessaire, soit de spécifier un modèle formé de plusieurs équations puisque les variables indépendantes sont fonction à leur tour des variables dépendantes ou d'autres variables, soit d'utiliser des techniques statistiques de régression très sophistiquées. De toute manière,

17. R. Bourdon, «Propriétés individuelles et propriétés collectives: un problème d'analyse écologique», *Revue française de sociologie*, op. cit., 290-291.

il faut être en mesure d'énoncer des hypothèses précises à partir de connaissances extérieures afin de choisir le modèle convenable et aussi être capable de faire des vérifications possibles du modèle choisi en ayant recours à d'autres événements comparables pour en valider la capacité analytique. Dans le cas du référendum de mai 1980, il est impossible de s'appuyer sur les résultats des consultations électorales précédentes puisque l'enjeu n'est pas le même, ni sur l'existence de séries de données permettant de faire des vérifications partielles infirmant ou corroborant le bien-fondé du modèle.

Bref, trouver des valeurs dites acceptables pour les coefficients de l'équation explicative du comportement référendaire des Québécois et obtenir un succès significatif en termes de la variance expliquée, par exemple, n'impliquent pas que l'électeur québécois ait voté explicitement selon les variables caractéristiques qui entrent dans la spécification de l'équation. La démarche utilisée procède par raisonnement analogique, en ce sens que les données agrégées reflètent le comportement d'un électeur québécois «comme si» ce dernier faisait des calculs implicites basés sur le contenu des variables indépendantes.

Spécification de l'équation et définition des variables

La forme générale de l'équation de régression utilisée pour expliquer le comportement des électeurs lors du référendum québécois est la suivante:

$$\text{POUI}_i = B_0 + B_1 \text{LANGUE}_i + B_2 \text{SERURAL}_i + B_3 \text{SCOPS}_i + B_4 \text{SCOU1}_i \quad (1)$$

La variable dépendante (POUI_i) est le pourcentage du vote populaire obtenu par l'option du oui dans la circonscription électorale

i. Comme l'unité d'observation est le district électoral, la taille de l'échantillon est donc de 110 observations. Les risques de biais d'échantillonnage se trouvent évités puisque les observations portent sur l'ensemble de la population de référence. Ces statistiques électorales proviennent des résultats officiels publiés par le Directeur Général des élections¹⁸.

Quant aux variables indépendantes utilisées, elles chercheront, en s'inspirant de la théorie de la protection énoncée auparavant, à cerner les groupes ou groupes de particuliers de la société qui seront les plus susceptibles de bénéficier de nouvelles règles constitutionnelles et ceux qui auront intérêt à résister à leur adoption. Pour bien saisir l'essence de ces nouvelles règles du jeu, il faut rappeler les diverses politiques que les gouvernements québécois récents ont mis en place pour faire la promotion de certains groupes de Québécois francophones. Considérons tous les efforts faits pour améliorer la position relative du français par l'accroissement des dépenses en éducation et par une plus grande pertinence de l'éducation française sur le marché du travail. Plus récemment, le Parti Québécois a cherché à réduire la prime reçue par les Canadiens anglais en augmentant la demande des travailleurs de langue française. Cette dernière politique comprend plusieurs facettes comme la diminution des services gouvernementaux offerts en anglais, et par conséquent une diminution de la demande de travailleurs bilingues; l'augmentation de la demande de travailleurs francophones dans les services gouvernementaux et les agences ou régies du secteur parapublic; et les diverses réglementations visant à décourager l'emploi de l'anglais dans le secteur privé. Il en découle qu'un vote pour l'option du oui constitue à la fois un appui à ces politiques et une demande de nouvelles politiques

18. Gouvernement du Québec, Bureau du Directeur général des élections, *Rapport des résultats officiels du scrutin, Référendum du 20 mai 1980*, Québec: L'Éditeur Officiel du Québec 1980. Ce document a aussi fourni le nombre d'électeurs par district électoral.

davantage protectionnistes. C'est dans cet esprit qu'il convient d'entrevoir le contenu éventuel des nouvelles règles du jeu.

La première variable explicative choisie (LANGUE), qui est spécifique au Québec, se définit comme étant le pourcentage de non-francophones (anglophones et allophones) qui compose une circonscription électorale donnée¹⁹. Elle reflète la différence de comportement des citoyens québécois en raison de la composition linguistique même de la société. Le signe attendu de cette variable est négatif puisque les membres de cette minorité seront défavorisés par cette modification du nouvel arrangement institutionnel proposé. Les enjeux du Référendum visent, en autres choses, à promouvoir certains groupes de Québécois francophones au détriment d'une minorité linguistique relativement bien identifiée²⁰. La conséquence des modifications de certaines règles du jeu politique réduira la valeur existante des stocks de capital physique et humain que possèdent les Québécois non-francophones et naturellement le flux de revenus qu'ils en retirent. Il faut noter que les non-francophones ont effectivement deux choix, soit de « voter avec leurs pieds », c'est-à-dire de changer de juridiction en raison de la baisse du taux de rendement observé sur leur capital humain et physique, soit de s'opposer à ces intentions gouvernementales par l'action politique (*Positive Action*) et en votant contre l'option du oui. Le premier terme de l'alternative implique qu'ils sont mobiles alors que le deuxième décrit leur immobilité relative. C'est cette im-

19. Des régressions préliminaires ayant clairement indiqué que les allophones avaient le même comportement électoral que les anglophones, nous avons jugé pertinent de les additionner. Les pourcentages pertinents proviennent des dossiers socio-économiques que la Commission de la représentation électorale du Québec a publiés sur chaque district électoral. Certains ajustements ont dû être faits en raison des changements sur la délimitation des nouveaux districts électoraux qui sont maintenant au nombre de 122. Il faut consulter *Dossiers socio-économiques*, Commission de la représentation électorale du Québec, Québec, 1981, tomes 1 à 9.

20. Pour une présentation et une perspective différente de ces enjeux, le lecteur peut consulter D. Monière, *Les enjeux du référendum*, 1979, Éditions Québec-Amérique Montréal.

mobilité relative des non-francophones qu'incorpore la variable $LANGUE_i$. Comme les plus mobiles sont déjà partis, les anglophones qui demeurent encore au Québec ne seront intéressés à se déplacer qu'une fois que le jeu sera joué.

Quant aux trois autres variables, elles veulent faire ressortir les deux dimensions qui déterminent l'élasticité de l'offre de la main-d'œuvre, à savoir la mobilité géographique et le degré de formation. Considérons en premier lieu la variable qui est reliée à la localisation géographique des facteurs de production, soit $SERURAL_i$. Cette dernière est de type dichotomique; elle prend la valeur 1 pour toutes les circonscriptions électorales i que la Commission de la représentation électorale du Québec définit comme étant de type rural ou semi-rural, zéro autrement²¹. Le signe anticipé de cette variable est négatif puisque ces régions rurales et semi-rurales sont relativement plus peuplées de détenteurs de facteurs à offre élastique que les autres régions (urbaines et semi-urbaines) à plus forte densité de main-d'œuvre qualifiée. Les facteurs de production de ces régions n'ont aucun avantage à retirer d'une modification des règles du jeu qu'offre l'option du oui. Leur relative disponibilité les prédispose, au contraire, à se retrouver du côté des perdants en raison du caractère même de leur emploi.

Les deux autres variables qui se rapportent à la scolarisation cherchent à saisir cette autre dimension de l'élasticité de l'offre, soit le degré de qualification des Québécois. Ainsi la variable $SCOPS_i$ se définit comme étant le pourcentage de la population du comté i qui possède une scolarité post-secondaire non universitaire, soit un niveau de scolarité supérieur à 13 années et inférieur au nombre d'années nécessaire pour obtenir un diplôme

21. La Commission de la représentation électorale du Québec définit une circonscription électorale comme rurale si cette dernière ne possède aucune ville de 10,000 habitants et, comme étant une circonscription semi-rurale si elle possède une ville ayant entre 10,000 et 25,000 habitants. Au total 33 circonscriptions électorales seront classifiées comme étant de type rural et semi-rural.

universitaire²². Ces facteurs de production sont donc catégorisés comme étant de la main-d'œuvre semi-qualifiée. En raison de leur immobilité relative, ils peuvent retirer certains avantages des nouvelles règles du jeu que pourraient introduire éventuellement les pouvoirs publics. Le signe anticipé de cette variable est par conséquent positif. Expliquons quelque peu le sens de cette dernière affirmation. En raison de la technique statistique utilisée, l'estimateur-pivot de cette régression est la constante et cette dernière représente le pourcentage de oui exprimé par les francophones habitant les centres urbains et semi-urbains dont le niveau de scolarité est inférieur à 13 années. Comme cette main-d'œuvre non-qualifiée est facile à renouveler, à déplacer entre industries puisqu'elle n'exige que peu de préparation et d'expérience et que son entraînement n'est que peu spécifique à l'industrie qui l'emploie, il est vraisemblable que les individus ayant ces caractéristiques seront pénalisés par les mesures protectionnistes que mettent de l'avant les tenants du oui. Par conséquent, tout groupe de facteurs, en l'occurrence ceux ayant un niveau de scolarité supérieur à 13 années, doit exprimer un vote, à la marge, qui soit supérieur à celui de la constante en raison de leurs préférences plus intenses pour l'option du oui²³.

La deuxième variable se référant au degré de formation scolaire et pratique des Québécois représente le pourcentage des Québécois du comté i qui détient une scolarité de type universitaire, que cela ait conduit à l'obtention d'un diplôme ou non ($SCOU_i$)²⁴.

22. Ces pourcentages proviennent, après ajustements nécessaires, des *Dossiers socio-économiques*, Commission de la représentation électorale du Québec, op. cit.

23. Si l'estimateur-pivot de la régression était plutôt les francophones des centres urbains et semi-urbains ayant un niveau de scolarité post-secondaire non universitaire, le signe anticipé de la variable scolarité élémentaire et secondaire, soit moins de 13 années, (SCOPS) serait négatif, ce que confirme l'analyse statistique puisque cet estimateur est négatif et statistiquement différent de zéro, au seuil de 5%, soit $-1,37$ avec un écart type de $0,21$.

24. La source de ces données est *Dossiers socio-économiques* Commission de la représentation électorale du Québec, op. cit.

Cette main-d'œuvre hautement qualifiée, de niveau professionnel, scientifique et managérial possède une mobilité qui est nettement inférieure, en tout cas, à celle de la main-d'œuvre non-qualifiée. D'une part, la période de formation scolaire et professionnelle qui en précède la mise en disponibilité est relativement longue puisqu'elle s'étend sur des années. D'autre part, les occupations qui requièrent la plus longue formation scolaire sont aussi celles qui exigent le plus d'expérience ou d'entraînement au travail. L'entraînement et l'expérience conférés par l'entreprise aux spécialistes et aux managers sont souvent spécifiques à l'entreprise elle-même et, plus souvent encore, à l'industrie, d'où une absence poussée de mobilité intersectorielle. Dans un tel contexte, les mesures protectionnistes des tenants du oui devraient produire des bénéfices non-négligeables, appréciables et de longue durée aux membres de ce groupe, ce qui laisserait présumer que l'estimateur de cette variable devrait être positif. Toutefois, une rectification s'impose et elle est de taille puisque les citoyens québécois dit qualifiés ne forment pas un groupe homogène. La différenciation s'opère tant au niveau de la langue qu'au niveau du secteur d'activité. Dans le premier cas, les détenteurs d'une telle scolarité dont la langue maternelle est l'anglais ne retireront aucun des bénéfices de la primauté du français alors que leurs collègues francophones y seront plus favorisés. Quant au niveau de l'activité économique, les francophones possédant ces niveaux de compétence et œuvrant dans le secteur public et parapublic seront plus en mesure de profiter de ces mesures protectionnistes, alors que leurs collègues du secteur privé seront durement pénalisés par ces mêmes mesures puisqu'ils sont relativement plus intégrés à l'activité économique nord américaine. Dans un tel contexte, le signe anticipé de cette variable est indéterminé puisqu'il s'avère impossible de déterminer, a priori, les forces relatives de chacun d'eux et conséquemment le signe de cet estimateur.

Si on récapitule brièvement, le pourcentage de oui obtenu lors du Référendum est une fonction d'une variable procentuelle reflétant la composition linguistique de la société québécoise et de deux ensembles de variables décrivant la mobilité relative de la main-d'œuvre québécoise, soit par rapport à l'espace ou au temps de la formation. En ce qui concerne la dimension géographique, les deux variables dichotomiques représentent les districts électoraux urbains et semi-urbains et ruraux et semi-ruraux alors que pour l'aspect formation, les trois variables explicatives dichotomiques sont le niveau de scolarité inférieur à 13 années, le niveau de scolarité supérieur à 13 années mais inférieur au niveau universitaire et le niveau de scolarité de type universitaire. Comme les deux groupes de variables relatives à la mobilité sont dichotomiques, l'analyse statistique enseigne qu'il faut en laisser tomber une de chaque groupe pour éviter ce qui est communément appelé le «dummy variable trap»²⁵. Si toutes les variables dichotomiques sont introduites dans la régression, ces dernières ne seraient pas mutuellement indépendantes ou en termes techniques il y aurait un phénomène de dépendance linéaire de sorte que les estimateurs obtenus ne seraient plus de meilleurs estimateurs centrés et non-biaisés. En retranchant une variable dichotomique de chaque groupe, c'est la constance qui va capter ou saisir l'influence de ces deux variables. La constance, appelée aussi estimateur-pivot ou point de référence sera donc le comportement électoral d'un francophone, résidant dans une circonscription électorale urbaine et semi-urbaine, dont le niveau de scolarisation est inférieur à treize (13) années. Ainsi la spécification choisie permet à tous ceux qui n'ont pas ces dites caractéristiques d'exprimer une différence de comportement électoral.

D'autre part, cette régression multiple de type linéaire sera estimée par la technique des moindres carrés ordinaires. Elle est

25. Le lecteur intéressé peut consulter J. Johnston, *Econometric Methods*, 2nd Edition, Mc Graw-Hill Book Compagny, New York, 176-186.

multiple puisque notre modèle théorique de comportement électoral comporte plusieurs variables explicatives et elle est linéaire puisque la spécification de l'équation choisie implique que les diverses caractéristiques des variables indépendantes interagissent les unes aux autres d'une manière additive.

Résultats de l'analyse empirique

L'équation obtenue se lit comme suit:

$$\begin{array}{rcccccccc} \text{POUI} = & 38,913 & -0,324 & \text{LANGUE} & -4,848 & \text{SERURAL} & +0,994 & \text{SCOPS} & -0,257 & \text{SCOU} \\ & (21,31) & (-7,86) & & (-3,33) & & (9,19) & & (2,22) & (2) \\ {}^2 R_A & = 0,642 & & F & = 49,93 & & \text{S.E.E.} & = 6,44 & & n = 110 \end{array}$$

Les nombres entre parenthèses sous les coefficients correspondent aux tests *t* de Student; R_A^{-2} désigne le coefficient de détermination ajusté pour le nombre de degrés de liberté, S.E.E. l'écart-type de la régression, *F* le test de l'analyse de la variance et *n* le nombre d'observations. Soixante-quatre (64) pour cent de la variance de la variable dépendante se trouve expliquée par celle des variables indépendantes. Tous les estimateurs sont statistiquement significatifs au seuil de 5 pour cent et leurs signes semblent en tout point conformes au raisonnement analytique qui a appuyé la spécification de l'équation. Les principaux résultats intéressants qui se dégagent sont au nombre de trois et ils se résument ainsi. Tout d'abord la constante révèle que les francophones ayant moins de 13 années de scolarité et habitant les régions dites urbaines et semi-urbaines ont voté à 38,9% pour l'option du oui. Deuxièmement, la variable dichotomique «SERURAL» indique que les Québécois ruraux et semi-ruraux, quels que soient leur niveau de scolarité et leur statut linguistique, ont exprimé un vote favorable à l'option du oui qui serait de 4,8% inférieur à celui exprimé par les Québécois habitant les centres urbains et semi-urbains et ayant essentiellement les mêmes caractéristiques. La troisième constatation réside dans la différence de grandeur des

estimateurs qui se réfèrent à la scolarisation des Québécois puisque l'estimateur de la variable scolarité post secondaire (SCOPS) est presque 4 fois supérieur, en valeur absolue, à celui de la variable scolarité universitaire complète ou non (SCOU). Cette différence semble indiquer que le premier groupe est davantage plus homogène que le deuxième en ce qui touche le vote en faveur de l'option du oui. En d'autres termes, la composition des intérêts du groupe ayant une scolarité supérieure est très hétérogène non seulement en raison de la division linguistique française-anglaise, mais aussi en raison de la division francophone secteur public-secteur privé. Au total, la plus forte scolarisation universitaire des anglophones conjuguée au même niveau de scolarité universitaire des francophones œuvrant dans le secteur des affaires semble constituer, *ceteris paribus*, la raison majeure de la négativité de l'estimateur de la variable (SCOU)²⁶.

Les résultats de cet exercice empirique diffèrent de certaines autres études quantitatives recensées²⁷ en raison de la méthodologie utilisée et de la perspective analytique. Brièvement, nous avons spécifié un modèle qui permet de dégager les raisons pour lesquelles certains groupes de Québécois ont voté pour ou contre la proposition référendaire du Parti Québécois. La technique de régression multiple

26. Cette dernière justification s'appuie de la matrice des coefficients de corrélation simple entre les diverses variables employées. Cette matrice est la suivante:

	POUI	LANGUE	SERURAL	SCOPS	SCOU	SCEL
LANGUE	-,615	—	—	—	—	—
SERURAL	,109	-,220	—	—	—	—
SCOPS	,384	,158	,208	—	—	—
SCOU	-,420	,688	-,380	,203	—	—
SCEL	,216	-,595	,288	-,490	-,932	—
SEUB	,313	,338	-,178	,835	,246	-,438

où la variable SCEL représente le niveau de scolarité inférieur à 13 années et la variable SEVB représente les districts électoraux urbains et semi-urbains.

27. A. Blais, «Le vote: ce que l'on en sait... ce que l'on n'en sait pas» dans *Québec, un pays incertain*, Québec/Amérique, Montréal, 1980, 157-182 et R. Barberis et P. Drouilly, *Les illusions du pouvoir*, Éditions Select, Montréal, 1980, 142-176.

permet de connaître l'influence simultanée de toutes les variables pertinentes. L'approche adoptée se veut plus complète, d'un point de vue analytique, qu'une étude qui se résumerait à présenter certains tableaux mettant en corrélation le taux de participation et certaines variables socio-économiques comme la distinction linguistique, les catégories d'âge et les niveaux de scolarité ou d'une étude qui s'appuierait sur une comparaison des résultats du référendum aux résultats de certains sondages d'opinion. Ces dernières manières de procéder, demeurent valables, bien qu'elles s'avèrent techniquement partielles et qu'elles souffrent d'une même carence théorique, à savoir l'absence d'un modèle théorique de comportement électoral pouvant être soumis à la vérification empirique.

Conclusion

Cette analyse statistique des résultats du référendum québécois s'inspire d'une approche analytique de la vie politique qui s'oppose à la conception traditionnelle qui attribue au politicien le bien-être général de la société comme mobile premier et à l'électeur (consommateur, producteur) un comportement désintéressé comme facteur déterminant de ses actes politiques. L'approche des choix collectifs (*Public Choice*), en percevant le processus politique comme un marché où se réalisent des transactions entre entrepreneurs politiques et l'électorat ou des groupes de pression, permet d'analyser et ainsi de mieux comprendre certaines actions et interventions gouvernementales et de réfuter comme étant non-conforme à la réalité l'idée que les choix collectifs soient irrationnels. Pour l'analyste social qui emploie cette théorie positive, les résultats du référendum de mai 1980 possèdent une valeur normative inestimable que cette note de recherche a tenté de quantifier. Comme les bénéfices psychiques et monétaires que procure l'arrangement constitutionnel du Parti Québécois ne sont pas répartis également

entre les différents citoyens du Québec, il devient logique d'affirmer que les électeurs ont voté «*comme s'ils*» avaient effectué une analyse des bénéfices et des coûts de ce référendum. D'où la conclusion que tend à soutenir cette recherche que le pourcentage de votes recueillis par l'option du oui s'est avéré plus élevé (faible) chez les électeurs qui anticipaient des bénéfices monétaires et non-monétaires plus grands (petits).